



# Lettre d'information

# n°4



## Le SAGE Couesnon

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

sommaire

### Editorial

Les besoins et les ressources en eau du bassin

Chronique des sous bassins versants

Témoignage de Joseph Boivent, président du SMPBC

## Editorial



L'année 2011 a été l'occasion de finaliser les inventaires des cours d'eau et des zones humides sur le Haut Couesnon et le Moyen Couesnon. L'intégralité des inventaires du bassin du Couesnon ont d'ailleurs fait l'objet d'une lettre spéciale d'information parue en septembre dernier.

A noter également, qu'après la première vague lancée il y a quelques années, une nouvelle série de travaux pour améliorer le fonctionnement des cours d'eau a commencé en 2011 sur les bassins du Haut Couesnon et de Loisançe Minette. La Basse Vallée et le Moyen Couesnon devraient suivre en 2012.

2011 était aussi l'année du renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) que j'ai l'honneur de présider de nouveau pour un mandat de 6 ans. Je serai épaulé dans cette tâche par 4 nouveaux vice-présidents : Messieurs Jacques Gromellon, Abel Goré, Patrick Dubreil et Pierre Gautier.

L'année 2011 a surtout été l'occasion de définir la stratégie du SAGE. Les nouveaux membres de la CLE ainsi que les techniciens des différentes structures engagées dans le SAGE



Réunion de la CLE le 19 mai 2011

Couesnon participent, en ce moment, à la rédaction des documents officiels : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le Règlement. Ces derniers feront l'objet d'une enquête publique courant 2012. L'application de leurs dispositions, qui concerneront aussi bien les collectivités, les industriels, les agriculteurs que les particuliers, sera effective dès 2013 pour une durée de 6 ans. Vous pouvez d'ores et déjà prendre connaissance de la stratégie en consultant le site internet du SAGE.

**Marcel ROUSSEL**, Président de la CLE du SAGE Couesnon et Maire de Billé



**Patrick Dubreil**  
Président de la commission  
Qualité de l'eau



**Pierre Gautier**  
Président de la commission Aménagement / Milieux Aquatiques



**Jacques Gromellon**  
Président de la commission  
Baie / Zone estuarienne



**Abel Goré**  
Président de la commission  
Besoins / Ressources

# Les besoins et les ressources en eau du bassin

L'eau est une ressource indispensable à de nombreuses activités. Sur le bassin versant du Couesnon, l'origine des prélèvements, principalement en surface, l'augmentation de nos besoins ainsi que les épisodes de sécheresse fragilisent non seulement l'alimentation en eau mais aussi le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

## → Une alimentation par les rivières

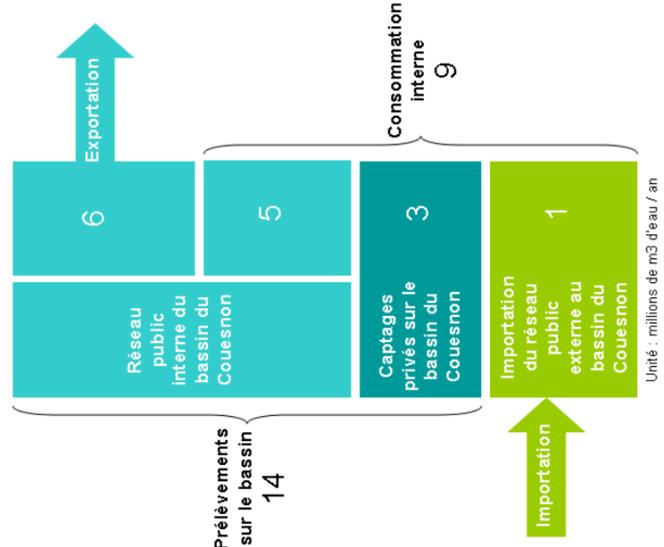
Du fait du caractère peu perméable de la roche mère dans le massif armoricain, la présence d'eau souterraine reste très éparse et ne permet que des prélèvements très localisés. Aussi, les prélèvements sur le bassin versant du Couesnon sont principalement réalisés dans les eaux superficielles, soit par pompage dans les cours d'eau, soit par des drainages de zones humides remontant au 19<sup>e</sup> siècle, dans la forêt de Fougères ou à l'amont de la Loire et de la Minette\*.

## → Les prélèvements

La majorité des prélèvements d'eau sur le bassin versant est réalisée par les collectivités publiques pour produire de l'eau potable. Aujourd'hui, l'alimentation en eau potable sur le bassin est gérée par les communes ou par des syndicats intercommunaux de distribution et de production. Ces collectivités sont elles-mêmes regroupées en grands syndicats mixtes de production dont la principale mission est d'assurer l'approvisionnement en eau de chaque secteur (achats, ventes, échanges d'eau, production, reconquête de la qualité de l'eau...). Seule Fougères assure la gestion en interne. Les autres la délèguent à un prestataire privé. Ces prélèvements qui alimentent le réseau public s'élèvent à 11 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an. Il existe également des prélèvements privés. Certains industriels possèdent des autorisations pour prélever de l'eau pour leurs activités, de même que les agriculteurs qui ont besoin d'eau pour nettoyer leurs installations, abreuver leur bétail ou plus ponctuellement irriguer leurs cultures. De nombreux particuliers possèdent également un puits privé. Ces prélèvements privés représentent environ 3 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an.

Les prélèvements annuels d'eau sur le bassin du Couesnon s'élèvent au total 14 millions de m<sup>3</sup>.

## Les prélèvements et la consommation d'eau sur le bassin du Couesnon



## → La consommation

Plus de la moitié de l'eau prélevée sur le bassin par les collectivités est exportée par le Syndicat Mixte de Production du Bassin Rennais (SMPBR) pour alimenter en eau

potable l'agglomération rennaise. Cette eau est captée sur le Couesnon (captage de la Roche) et par les Drains situés sur le Coglais. D'autre part près d'1 million de m<sup>3</sup> d'eau par an est importé. Cette importation résulte soit d'un achat d'eau auprès de syndicats externes au bassin, soit d'un transfert interne d'eau au sein même des syndicats, le prélèvement étant à l'extérieur du bassin. La consommation annuelle d'eau sur le bassin du Couesnon est donc d'environ 9 millions de m<sup>3</sup>.

Sur les 6 millions m<sup>3</sup> d'eau alimentant le réseau public, 70 à 80 % sont consommés par les particuliers. Le reste est utilisé par les artisans, les industriels ou encore les agriculteurs.

## → Une ressource fragile

Les besoins en eau des habitants et des différents secteurs d'activités du bassin versant du Couesnon sont assurés pour une bonne part de l'année. Cependant les cours d'eau étant principalement alimentés par les pluies, l'alimentation reste compliquée en période estivale. Les prélèvements sont restreints en période d'étagage sévère lorsque le niveau dans les rivières descend en dessous d'un certain seuil, appelé débit réservé de manière à protéger les milieux aquatiques. Toutefois, en période de crise, l'alimentation en eau potable

quoique restreinte reste toujours la priorité par rapport au fonctionnement des milieux aquatiques et à la vie piscicole. Par ailleurs, la population du bassin et surtout de l'agglomération rennaise va s'accroître dans les prochaines années, ce qui se traduira par une augmentation des exportations de plus de 2 millions de m<sup>3</sup>. Les derniers épisodes de sécheresse (2010 et 2011) ainsi que l'évolution de la population confirment la nécessité de sécuriser l'alimentation en eau potable mais aussi d'économiser l'eau.

## → La stratégie

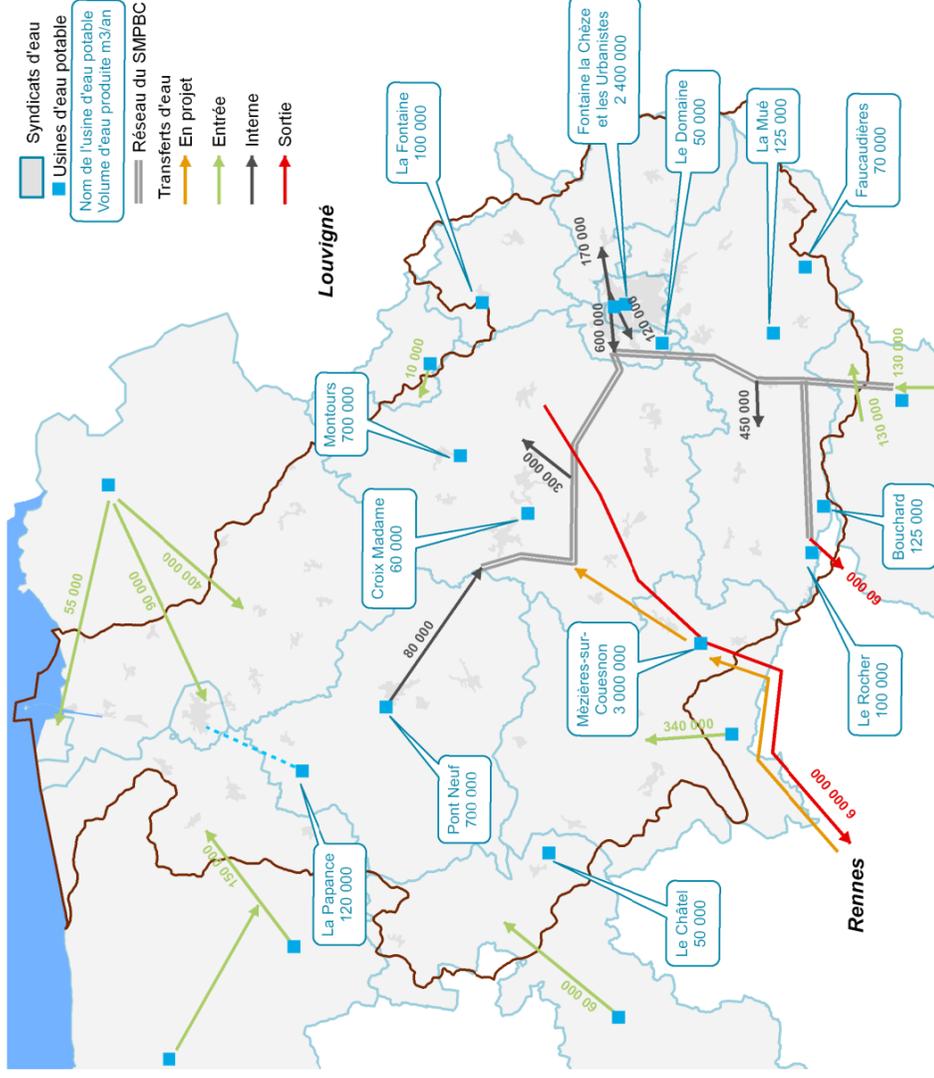
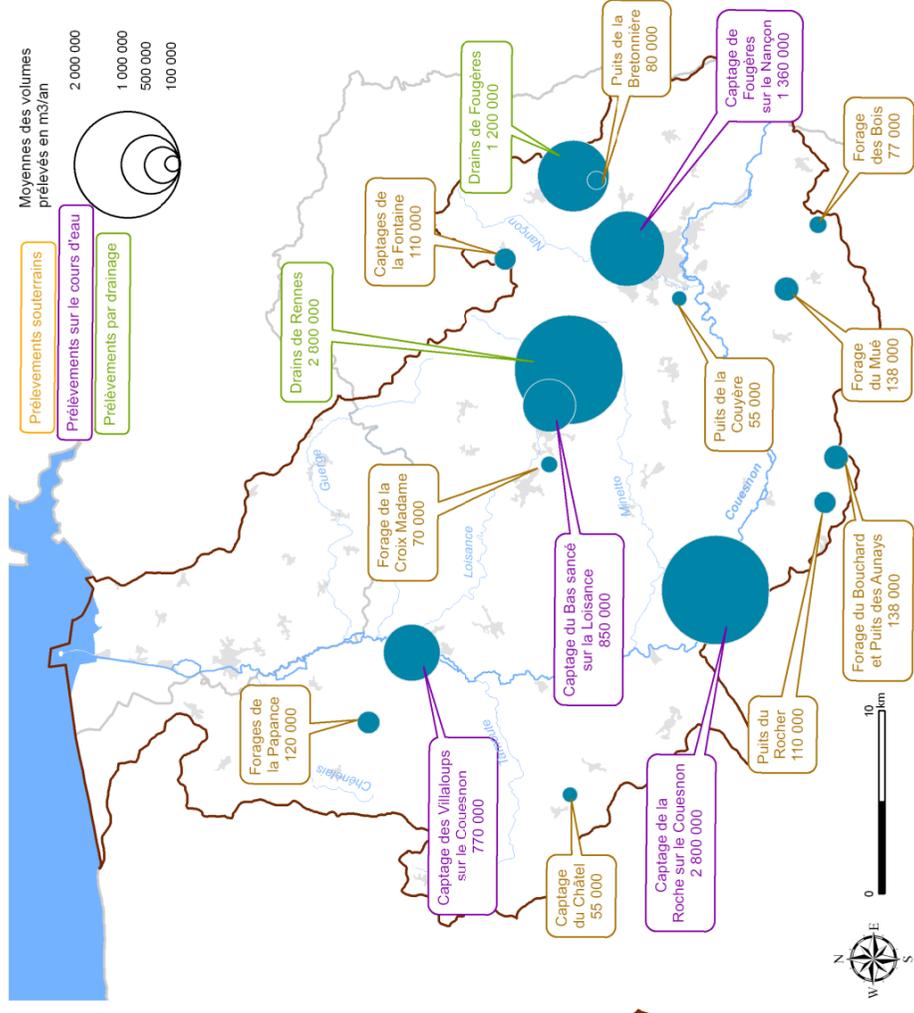
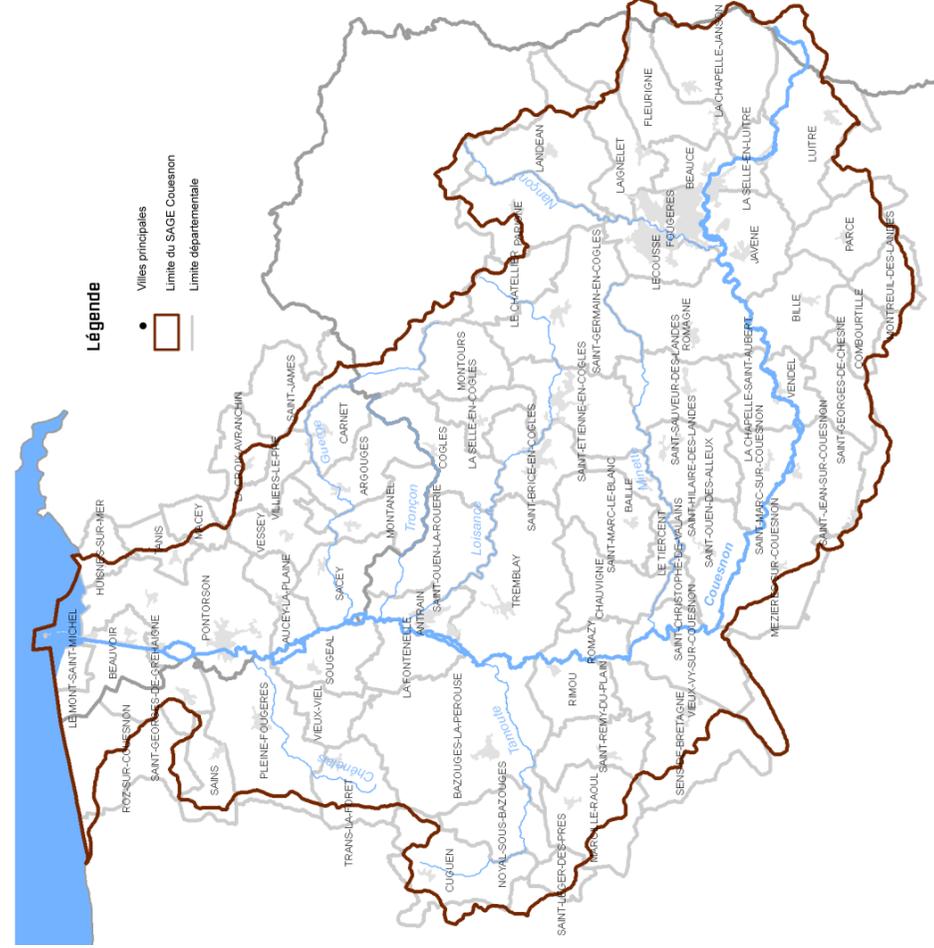
De nombreux projets sont déjà mis en œuvre pour sécuriser l'alimentation en eau. Un schéma départemental piloté par le Syndicat Mixte de Gestion d'Ille et Vilaine (SMG35) coordonne les interconnexions entre syndicats pour pallier aux pénuries. Des travaux sont en cours sur l'aqueduc qui achemine l'eau prélevée par le SMPBR vers Rennes, ce qui permettra notamment un retour d'eau vers le bassin du Couesnon en période d'étagage. Afin d'éviter les arrêts ponctuels ou définitifs de prélèvement de l'eau, les syndicats portent, depuis maintenant près de 15 ans pour certains, des programmes de reconquête de la qualité de l'eau.

C'est dans cette dynamique que les choix stratégiques concernant l'enjeu « Adéquation entre besoins et ressources » s'inscrivent. Ils peuvent être résumés ainsi : assurer les besoins en eau tout en préservant les milieux aquatiques ; et sont déclinés en plusieurs axes :

- Rendre effectives ou conforter les interconnexions
- Donner la priorité aux besoins locaux en eau
- Maintenir une vigilance sur l'impact des prélèvements sur le milieu
- Rechercher et mettre en valeur les ressources souterraines locales
- Poursuivre les efforts d'économies d'eau. Objectif : baisse de 10% de la consommation en 10 ans

Ces axes de travail seront, avec les autres enjeux de l'Eau sur le bassin du Couesnon, à mettre en œuvre dès 2013, après l'approbation des documents du SAGE par le préfet.

\*Drains appartenant respectivement à la ville de Fougères et au SMPBR



# → La chronique des sous-bassins versants

Le bassin versant du Couesnon est divisé en quatre sous-bassins versants qui font l'objet de

## Sous-bassin versant Haut-Couesnon



→ Sécheresse 2011, un test grandeur nature pour les syndicats d'eau

Fin novembre 2011, la Préfecture d'Ille et Vilaine alerte la population d'un risque de pénurie d'eau potable pour Noël, en particulier sur le secteur de Saint Malo. Mi décembre, le total des précipitations de l'année 2011 est inférieur de 37 % à la moyenne annuelle. Quand on sait que 2010 présentait déjà un déficit de 27 %, on comprend mieux que les ressources soient à un niveau aussi bas mais qu'en est-il sur le bassin du Couesnon ?

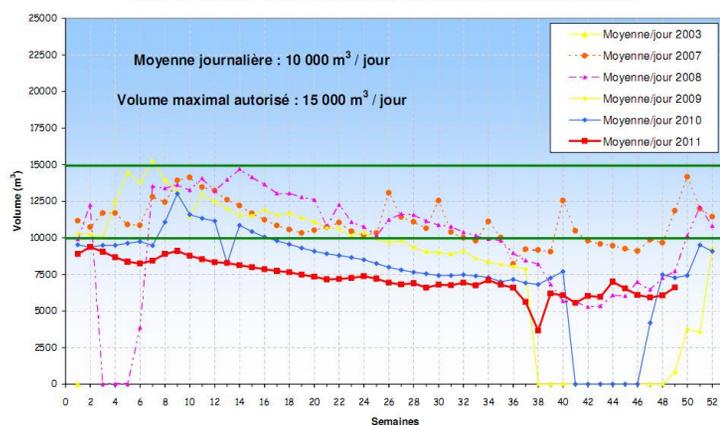


La reconstruction de l'aqueduc est en cours en forêt de Rennes afin d'économiser 300 000 à 1 000 000 de m<sup>3</sup> par an

Les Drains du Coglais, exploités par le SMPBR, sont un bon indicateur de ce niveau de nappe car le volume capté est directement influencé par la pluviométrie des années précédentes. En 2011, 7 000 m<sup>3</sup>/jour y ont été prélevés en moyenne au lieu de 10 000 m<sup>3</sup>, soit un déficit de 30 %. L'autre prélèvement du SMPBR, sur le Couesnon à Mézières, a par contre pu fonctionner quasiment toute l'année car la rivière, du fait d'un été maussade, a conservé un débit assez constant de mai à novembre. Des diminutions de prélèvement ont néanmoins été opérées en septembre et octobre afin de respecter le débit réservé dans la rivière. Le secteur du Couesnon a donc été, en 2011, moins affecté que le reste du département. Ce sont d'ailleurs les sécheresses estivales qui sont les plus à craindre sur le Couesnon.

Concernant les autres ressources du SMPBR (8 au total), leur gestion coordonnée a permis de conserver à mi décembre un stock confortable dans le barrage de la Chéze : près de 9 millions, sur les 14,5 qu'il peut contenir. Cette situation est d'autant plus rassurante que, dans le même temps, les exports d'eau vers des collectivités voisines ont augmenté de près de 20 % du fait de la diminution de leurs capacités de production locale (Syndicats des eaux

DRAINS DU COGLAIS - SUIVI JOURNALIER DES VOLUMES PRELEVES PAR LE SMPBR



de Tinténac et Montauban, Ville de Montfort, ..). L'année 2011 reflète donc bien le rôle de sécurisation que le SMPBR se doit d'assurer au sein du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau. Cette sécurisation en période de sécheresse concernera aussi le bassin du Couesnon après la mise en service du nouvel aqueduc, entre Mézières et Rennes, puisqu'il pourra fonctionner dans le sens Rennes – Mézières en période de sécheresse.

Syndicat Mixte de Production du Bassin Rennais (02 23 62 11 75)  
Syndicat Mixte de Production du Bassin du Couesnon (02 99 98 37 24)

→ Restauration des cours d'eau : Début des travaux

Sur le bassin versant du Haut Couesnon, un nouveau contrat « Milieux Aquatiques » a été signé en 2011. Des actions de restauration et d'entretien des cours d'eau y sont programmées jusqu'en 2014. En 2011, 37 km de cours d'eau ont été entretenus ou restaurés : le Couesnon amont et ses affluents, de sa source jusqu'à Beaucé, et le Couesnon de Vendel à Mézières sur Couesnon.

Parmi les actions menées, la végétation des berges a été entretenue et les obstacles à l'écoulement de l'eau (arbres en travers,...) ont été enlevés. Certaines berges dégradées ont également été restaurées : 15 abreuvoirs à museau vont être installés à la place d'anciennes zones d'abreuvement direct au cours d'eau.

Des actions de diversification du lit mineur ont également été menées sur environ 5 km de cours d'eau : elles permettent de diversifier les écoulements, ce qui est favorable à la vie aquatique et piscicole. Par ailleurs, une berge du Couesnon a été adoucie sur une portion de 100m à La Chapelle St Aubert, afin de diversifier les écoulements et les habitats aquatiques.

Enfin, le franchissement piscicole a été amélioré au niveau de 8 petits ouvrages (radiers de ponts, busages mal calés,...). Une étude est également en cours pour améliorer la continuité écologique et la circulation des poissons au niveau des grands ouvrages hydrauliques.

Syndicat intercommunal du Haut-Couesnon (02 23 51 00 14)

## Sous-bassin versant Moyen-Couesnon



→ Mutualisation avec la basse vallée du Couesnon

Le syndicat du Moyen Couesnon en collaboration avec le syndicat de la Basse Vallée du Couesnon va embaucher un technicien pour mettre en place et suivre des actions d'entretien et de restauration des milieux aquatiques.

Les travaux qui s'étaleront sur 5 ans concerneront notamment l'aménagement de moulins ou de petits ouvrages empêchant la migration des poissons mais aussi la restauration du lit mineur du cours d'eau ou encore sa ripisylve (végétation le long de la berge).

Syndicat intercommunal du Moyen Couesnon (02 99 98 37 24)

# → La chronique des sous-bassins versants

multiples programmes et actions en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Sous-bassin versant

## Loisance-Minette



### → La reconquête de la qualité de l'eau

Le programme 2012 du Contrat de Bassin Versant Loisance Minette clôture les actions de reconquête de la qualité de l'eau effectuées durant 5 ans.

Les actions agricoles sont renouvelées via le programme reliquats d'azote, la gestion de la fertilisation, l'incitation au semis sous couvert, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et enfin le diagnostic d'exploitation et de conduite d'élevage. Ces actions se veulent fédératrices d'une reconquête de la qualité de l'eau commune dans un contexte agricole complexe.

D'autre part, les actions non agricoles sont reconduites : le suivi des plans de désherbage communaux, les interventions scolaires (spectacle, animation, programme « L'Eau au Fil du Temps », journées avec les jeunes agriculteurs...), les interventions grand public (Caravane Main Verte, comice agricole, marchés ...), les actions de communication (Lettre du SAGE Couesnon, distribution de guides...) et enfin le suivi de la qualité de l'eau.

Ces actions visent à atteindre le bon état des eaux d'ici 2015, la qualité de l'eau est l'affaire de tous alors n'hésitez pas à participer aux actions près de chez vous !

Syndicat intercommunal des Eaux du Pays du Coglais (02 99 97 84 50)

### → Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques en mode opérationnel

Les travaux, commencés fin 2011, ont consisté à améliorer la continuité sur les cours d'eau. Ainsi la création de rampes, de mini-seuils ou encore la suppression de buses ou de batardeaux (comme au lavoir de St Etienne en Cogles : photos) permettront d'améliorer le passage des poissons et limiteront l'accumulation des sédiments.



© Syndicat Loisance Minette

Lavoir de St Etienne avant travaux



© Syndicat Loisance Minette

Lavoir de St Etienne après travaux

Par ailleurs, les manœuvres de certaines vannes existantes font l'objet d'une charte de gestion de vannage. Elle est conçue pour allier les usages (touristique, patrimonial, lutte contre les incendies) et les contraintes de circulation des poissons et des sédiments.

Enfin, des études complémentaires sont menées au moulin de Champinel et au moulin de la Châtière pour envisager des travaux avec l'objectif de restauration de la continuité.

Syndicat Intercommunal de la Loisance Minette (02 99 18 59 55)

Sous-bassin versant

## Basse-Vallée du Couesnon



### → L'embauche d'un technicien pour les milieux aquatiques

En partenariat à 50/50 avec le syndicat de bassin versant du Moyen Couesnon, un technicien va être embauché pour mettre en œuvre et suivre les travaux de restauration et d'entretien des rivières de notre territoire. Il aura en charge le montage des dossiers de financement et la préparation des réunions.

### → Grenelle de l'Environnement : 2 moulins prioritaires sur la basse vallée

Les moulins de la Roche Garé et de Ville Colière, respectivement situés sur le Tronçon et le Chênélais, sont des ouvrages qui empêchent la libre circulation des poissons et des sédiments.

Récemment restauré, le moulin de la Roche Garé est fonctionnel et présente une valeur patrimoniale et culturelle, contrairement à l'ouvrage de Ville Colière dont la digue est aujourd'hui partiellement effondrée.

L'objectif est donc d'effacer les impacts négatifs de ces obstacles.

Dans le cadre de son Contrat Territorial Milieux Aquatiques, le syndicat de la Basse Vallée du Couesnon envisagera avec les différents propriétaires d'aménager leurs installations. Une grande partie du financement des travaux correspondants pourra être prise en charge, notamment par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Une nouvelle réglementation prévue pour 2012, imposera aux propriétaires l'aménagement de leurs ouvrages afin de restaurer la continuité écologique.

### → Entretien du Couesnon en aval du Pont de Pontorson

Les marnages dus au nouveau barrage de la Caserne ont des conséquences sur la végétation qui borde le Couesnon entre l'anse de Moidrey et le pont des Barres de Pontorson voir au delà. Certains arbres tombent dans le cours d'eau et sont dangereux notamment pour la navigation en canoë-kayak.

Qui doit intervenir pour l'entretien de cette portion du cours d'eau : Le Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel propriétaire du barrage, l'Etat qui est propriétaire de cette portion du Couesnon (secteur domanial) ou le Syndicat Mixte de la Basse Vallée du Couesnon ?

L'état, par l'intermédiaire de la DDTM 50 et en collaboration avec notre syndicat, a prévu d'intervenir sur la partie la plus dangereuse, afin de sécuriser la nouvelle activité de kayak de la base de loisir de Pontorson.

Le Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel s'occupe naturellement de la zone aval à l'anse de Moidrey.

Dans le cadre de notre prochain contrat milieux aquatiques, une tranche d'intervention sur l'entretien des berges du Couesnon est programmée, mais son financement n'est pas prévu à la hauteur de l'évolution du milieu.

Faute de moyens financiers, le secteur entre le pont des Barres et l'anse de Moidrey ne pourra être réalisé qu'avec l'appui du Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Suite à une réunion technique entre nos 2 syndicats, une demande à été faite à Monsieur le sous-préfet d'Avranches afin qu'il puisse définir le rôle de chacun dans la prise en charge de ces entretiens, afin de garantir un bon état des berges du Couesnon.

Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée du Couesnon

# → À la rencontre du bassin versant

## Témoignage



**Joseph Boivent**

**Président du Syndicat Mixte de Production du Bassin du Couesnon et membre de la CLE du SAGE Couesnon**

→ **L'alimentation en eau potable du Pays de Fougères : un défi permanent**

**Quelles sont les missions du SMPBC ?**

Le SMPBC regroupe 11 collectivités productrices et distributrices d'eau potable (syndicats d'eau ou communes). Le SMPBC a pour principale mission de créer de nouvelles unités de production et de sécuriser l'alimentation en eau des collectivités adhérentes. Le SMPBC a également compétence pour reconquérir la qualité de l'eau. Celle-ci est aujourd'hui co-pilotée avec le SMPBR pour le bassin versant du Haut Couesnon, et déléguée au syndicat des eaux du Coglais pour le bassin versant de la Loisanne Minette, ainsi qu'au Sivom de Louvigné pour la partie de l'Airon. Le SMPBC offre également à ses adhérents une assistance technique pour le suivi et la renégociation des contrats d'affermage. Ce service permet aussi d'être le maître d'œuvre pour les travaux de renouvellement des canalisations.

**Quels sont les équipements du SMPBC et les volumes qu'il est amené à gérer ?**

Le SMPBC est propriétaire de 47 km de réseau qui permettent d'assurer une interconnexion entre les adhérents, ainsi qu'une station de reprise à Billé. Deux

réservoirs de tête situés à Lécousse sont alimentés en continu principalement par Fougères. Le SMPBC achète et revend de l'eau en fonction des besoins de ses adhérents. Ce sont environ 1 200 000 m<sup>3</sup> qui transitent dans les réseaux du SMPBC chaque année. La ville de Fougères fournit à elle seule 1 million de m<sup>3</sup> par an.

**Quels sont les principaux défis du SMPBC ?**

Le premier défi est celui de la préservation de la ressource. Le pays de Fougères compte 3 captages définis comme prioritaires par le Grenelle de l'environnement. Si l'amélioration est en bonne voie, il faut consolider les acquis et continuer la sensibilisation.

Les dernières sécheresses nous montrent que l'on n'est pas à l'abri de nouvelles tensions sur les fournitures d'eau. Il faut envisager une gestion plus équilibrée des ressources. Plusieurs pistes sont étudiées : une plus grande interconnexion entre les grands bassins de vie ; préserver les puits et les forages pour l'été ; mettre en œuvre de nouvelles unités de production ; mais aussi sensibiliser le consommateur aux économies d'eau.

Enfin, l'harmonisation des prix de l'eau sur le pays de Fougères est un sujet sur lequel le SMPBC travaille. Aujourd'hui, le prix de l'eau va du simple au double selon les collectivités. Les raisons sont multi-



ples : dimension du service, linéaire de réseau, filière de traitement ...

**Vous êtes agriculteur de métier, qu'est ce qui motive vos engagements dans la vie des collectivités \* ?**

J'essaye à mon niveau d'œuvrer pour l'intérêt général. Je suis délégué au Sivom de Louvigné depuis 1995 et c'est la canicule de 2003 qui a été pour moi l'élément déclencheur. La rivière s'évaporait littéralement et les besoins étaient quasiment le double d'une journée normale. Les 2 premières semaines d'août 2003 ont été très éprouvantes. Maintenant que j'ai la chance d'exercer des responsabilités, je compte remplir les missions qui me sont confiées.

Propos recueillis le 23/12/2011

\* également Maire de La Bazouge du Désert, Président du Sivom de Louvigné et Vice Président du SAGE Sélune



**Association "Le Bassin du Couesnon"**

Directeur de publication : Marcel Roussel

[www.sage-couesnon.fr](http://www.sage-couesnon.fr)

Siège social : Fougères Communauté  
Parc d'activités de l'Aumallerie 35133 La Selle-en-Luitré  
téléphone : 09.71.42.34.92 / télécopieur : 02.99.99.22.51

courriel : [cellule.animation@sage-couesnon.fr](mailto:cellule.animation@sage-couesnon.fr)